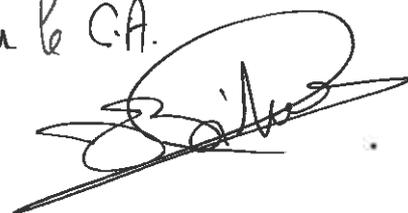


FOYER D'HÉBERGEMENT LES ROSEAUX

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

**DOCUMENT DE TRAVAIL
AVRIL 2008**

Validé le 5 nov. 2008 par le C.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. L...' with a large flourish at the end.

SOMMAIRE

Introduction	3
1.1 Histoire	4
1.2 Missions et lecture des missions	4
1.3 Positionnement de l'établissement	5
1.4 Les orientations du projet institutionnel	6
2. OFFRE DE SERVICE	8
2.1 Les prestations d'accompagnement dans le cadre du collectif central.....	9
2.1.1 L'organisation des « temps de vie »	9
2.1.1.1 Besoins des résidants.....	9
2.1.1.2 Les prestations délivrées	10
2.1.2 L'organisation des activités de jour.....	14
2.1.2.1 Besoins des résidants dans le cadre des activités de jour.....	14
2.1.2.2 Prestations proposées dans le cadre des activités de jour.....	14
2.2 Les prestations d'accompagnement dans le cadre de l'UNITÉ tremplin.....	15
2.2.1 Modalités d'hébergement offertes dans le cadre de l'unité tremplin.....	15
2.2.1.1 Présentation.....	15
2.2.1.2 Caractéristiques attendues des logements extérieurs	16
2.2.1.3 Besoins des résidants s'inscrivant dans la dynamique de l'unité tremplin	17
2.2.1.4 Les prestations délivrées aux résidants dans le cadre de l'unité tremplin.....	18
2.3 Prestations délivrées dans le cadre de l'accueil temporaire.....	20
2.3.1 Positionnement du foyer.....	20
2.3.2 Modalités de mise en œuvre de l'accueil temporaire.....	20
2.3.2.1 Durée de l'accueil	20
2.3.2.2 Réalisation de l'évaluation.....	21
2.4 Modalités d'accompagnement au sein du dispositif du foyer	21
2.4.1 Le parcours d'accompagnement	21
2.4.1.1 L'admission.....	21
2.4.1.2 L'accueil	22
2.4.1.3 Élaboration du projet personnalisé d'accompagnement.....	23
2.4.1.4 La fin de l'accompagnement par établissement.....	24
2.5 La place de l'utilisateur et de son entourage	24
2.5.1 La participation des résidants.....	24
2.5.1.1 La réunion des résidants.....	24
2.5.1.2 Elections des délégués des résidants	24
2.5.1.3 Le conseil de la vie sociale	25
2.5.2 La vie en collectivité	25
2.5.3 Place de la famille	26
2.5.4 Promouvoir la bientraitance institutionnelle	26
2.6 Les partenariats.....	26

3. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	28
3.1 L'organigramme du foyer Les Roseaux	28
3.2 Les fonctions et rôles	29
3.3 Le travail en équipe et ses modalités.....	32
3.4 Plan d'action	35

Introduction

Le présent projet d'établissement a pour fonction de valider l'existant, mais aussi de projeter l'institution vers l'avenir, au travers des évolutions de la société, des politiques sociales et de l'expérience acquise par le foyer Les Roseaux. Il constitue une plate-forme d'orientations pour les années 2008-2013 et s'appuie sur les orientations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté.

Il comporte ainsi une double finalité :

- Constituer une référence pour communiquer des engagements, une offre de service, une organisation.
- Être un outil pour une vision prospective.

Le processus d'élaboration du projet institutionnel a fait l'objet d'une démarche associant l'ensemble des professionnels de l'établissement accompagnés par un intervenant externe. Elle a eu pour but de nourrir la réflexion conceptuelle et professionnelle autour des missions et des prestations, et de permettre une aide pour les pratiques professionnelles.

Le mot du directeur :

Un projet c'est la volonté de réaliser une œuvre commune entre différents partenaires.

C'est le document de référence de l'établissement auquel chacun peut se référer : usagers, familles, équipes, partenaires, autorités de contrôles, stagiaires, visiteurs,...

Ouvert depuis 2002, le foyer « Les Roseaux » avait besoin d'élaborer et d'écrire son projet d'établissement pour les cinq prochaines années.

Il tient compte des différents contextes que sont les politiques publiques, les axes des schémas départementaux, la place de la personne handicapée dans la société, l'éthique et le cadre de l'association Colonie Franco-Britannique de Sillery dont il fait partie

Il a été élaboré en équipe pluri-professionnelle afin d'être enrichi des regards de tous les acteurs qui interviennent auprès des personnes handicapées reçues dans l'établissement et pour que son appropriation soit le fait de chaque salarié de l'institution.

Ce projet est porteur d'espoirs, je le crois capable d'être un cadre à la fois solide et adapté pour apporter des réponses à la problématique de l'hébergement des travailleurs handicapés.

1. IDENTITÉ

1.1 Histoire

Le foyer Les Roseaux est géré par la Colonie Franco-Britannique de Sillery. Créée en 1919 à l'initiative de la Fanco-british Colony for Convalescents, association Anglaise issue de la Croix Rouge, la CFBS assurait à son origine la gestion d'un sanatorium accueillant des hommes ayant contracté la tuberculose sur le front, lors du premier conflit mondial.

À la suite des progrès médicaux ayant permis de vaincre la tuberculose, la CFBS réoriente son action en faveur des personnes handicapées mentales au milieu des années 1950.

Aujourd'hui, l'association assure la gestion d'un IME, d'un SESSAD, de trois ESAT, d'un centre de réadaptation professionnelle et du foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés Les Roseaux.

Le foyer a une histoire courte puisqu'il a ouvert en septembre 2002. Des besoins d'hébergement avaient été identifiés dans le quart nord-est du département de l'Essonne, pour l'ensemble des travailleurs des CAT de ce secteur.

Le projet de création du foyer d'hébergement a été déposé en 1999. L'association a acheté un ancien hôtel pour implanter l'établissement en zone urbaine, à proximité des voies de communication.

Le projet de départ est de développer des parcours résidentiels à l'intérieur de l'établissement. Pour cela, le foyer propose, dans un collectif unique, 3 types d'hébergement : 36 chambres individuelles, 2 studios, 2 appartements. Rapidement, cette notion de parcours a été difficile à mettre en œuvre, du fait de l'embolisation des studios par des résidents, faute de logements extérieurs, mais aussi de possibilités d'accompagnement spécifique.

L'un des objectifs du projet d'établissement sera donc de diversifier les formes d'accueil et d'hébergement dans la perspective de poursuivre cette notion de parcours résidentiel.

1.2 Missions et lecture des missions

Situé sur la commune d'Épinay sur Orge, le foyer Les Roseaux dispose d'un agrément foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés. Dans ce cadre, il accueille des adultes :

- hommes ou femmes sans enfant, âgés de 18 à 59 ans ;
- travailleurs handicapés (RQTH) travaillant en milieu protégé ou ordinaire à l'admission ;
- souffrant de handicap mental avec ou sans troubles associés (troubles psychiques stabilisés ; 10% souffrant de handicaps moteurs associés) ;
- ayant formulé une demande d'accueil en foyer d'hébergement ;

- en capacité de vivre dans un cadre collectif.

La mission d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion sociale est rappelée par la loi 2002-2 : « autonomie et protection des personnes, cohésion sociale et exercice de la citoyenneté, prévention des exclusions ou correction de leurs effets ».

Les missions des foyers d'hébergement ne sont pas précisées dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Néanmoins, elles s'inscrivent dans la logique de cette loi : accompagnement vers la vie sociale et l'insertion.

En référence à ces dispositions, les missions d'un Foyer d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés (FHTH) sont les suivantes :

- proposer un hébergement adapté ;
- assurer le bien-être physique et moral des résidents, ainsi que leur sécurité ;
- favoriser les potentiels, l'épanouissement corporel, affectif et intellectuel ;
- orienter et guider les personnes accueillies dans leurs loisirs et leur vie quotidienne ;
- tenir compte du contexte familial, chercher à maintenir un lien ;
- prendre en compte le projet de vie de la personne ;
- aider à l'insertion des résidents au cœur de la Cité ;
- être cohérent avec les partenaires du foyer dans la réalisation du projet de vie de la personne.

Par ailleurs, le foyer se conforme à la charte des principes régissant le fonctionnement de la Colonie Franco Britannique de Sillery en faveur des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne ses principes éthiques (cf la charte). Quels que soient les résidents, la mission du foyer est perçue comme un accompagnement vers l'autonomie à travers :

- les actes de la vie quotidienne ;
- l'inscription sociale de la personne dans son environnement.

Cet accompagnement est adapté aux besoins de chaque résident. Cela signifie que les parcours ne sont pas linéaires. Ils sont ponctués de progressions, mais aussi de régressions. Les apprentissages peuvent alors avoir pour objectifs le maintien des acquis permettant une autonomie suffisante pour vivre en foyer d'hébergement.

1.3 Positionnement de l'établissement

Le schéma départemental en faveur des adultes handicapés 2007-2011 énonce 3 orientations majeures :

- favoriser l'insertion dans la vie sociale des personnes handicapées ;
- adapter l'offre de service aux parcours de vie de la personne et à la nature de son handicap ;
- promouvoir la qualité et la coordination des interventions en faveur des personnes handicapées.

Le présent projet d'établissement souhaite s'inscrire dans ces différents axes, et notamment : améliorer la prise en compte des besoins en logement des personnes

handicapées : diversifier les types de logement et les modalités d'accompagnement pour les personnes handicapées psychiques et mentales ; expérimenter les modalités innovantes de logement et d'accompagnement pour ces mêmes personnes.

Par ailleurs, pour répondre à une demande croissante de prise en charge des grands adolescents et jeunes adultes (15-25 ans), nous souhaitons mettre en place un accueil temporaire ayant pour objectif l'évaluation et les orientations d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Positionnement et complémentarités à l'égard des autres établissements et services d'hébergement du secteur médico-social dans l'Essonne



- 7 foyers collectifs
- 7 foyers studios
- 10 SAVS

⇒ PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- Afin de faciliter l'évolution des résidents vers davantage d'autonomie, le foyer projette de développer une « **unité tremplin** » (détails page 15), favorisant les parcours résidentiels au sein du collectif central, ainsi qu'à l'extérieur grâce à des logements supplémentaires.
- Des **prestations d'accueil temporaire** (détails page 20) pourront par ailleurs être proposées pour répondre aux demandes d'évaluation extérieures.

1.4 Les orientations du projet institutionnel

L'analyse des besoins des personnes accueillies actuellement fait apparaître plusieurs caractéristiques :

- Une grande hétérogénéité des degrés d'autonomie des personnes accueillies : dans ce cadre, il apparaît important d'individualiser l'accompagnement. Pour certains, l'objectif de l'accompagnement sera de développer des acquisitions nouvelles, d'autres, le maintien des acquis, d'autres enfin, d'accompagner la perte d'autonomie.
- Un vieillissement de la population.
- Des besoins d'accompagnement pluriels :
 - > au quotidien ;
 - > travail sur le lien avec la famille ;
 - > prise en compte de l'environnement relationnel ;
 - > accompagnement à la gestion de la solitude / du temps libre...

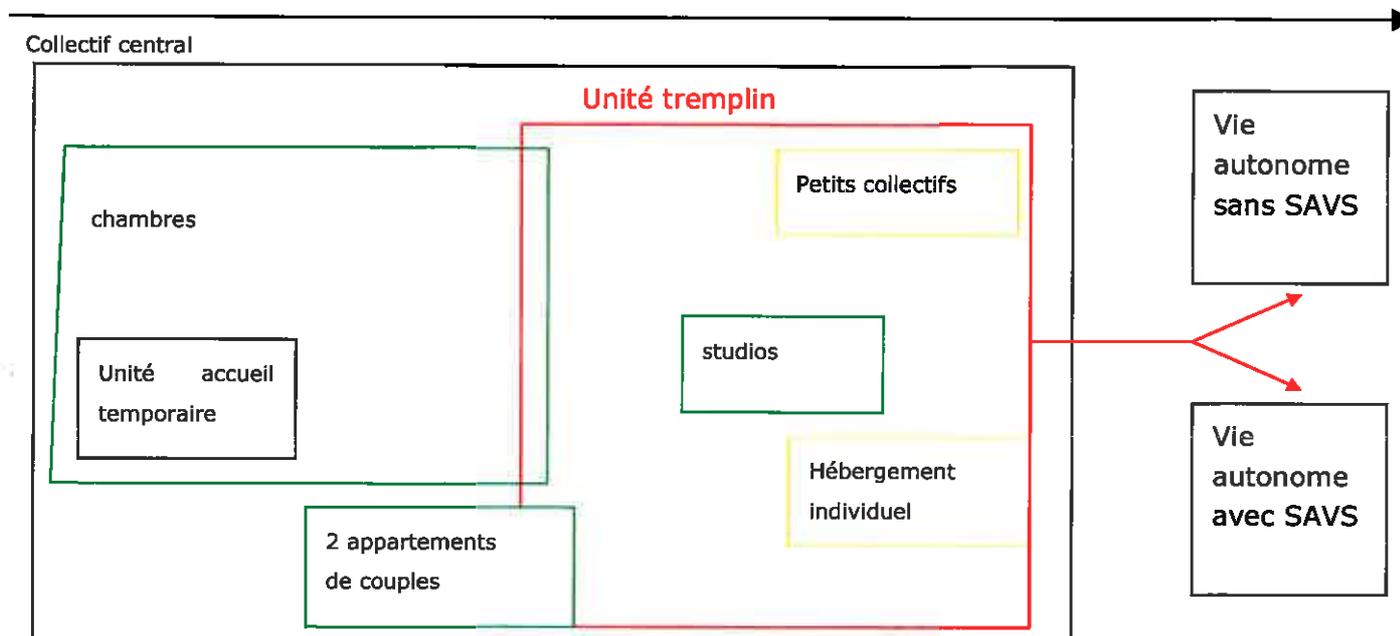
Certaines personnes accueillies ont de nombreuses ruptures de travail ou un aménagement de leur temps de travail, liés à leur handicap et/ou à leur pathologie. L'établissement prend ainsi le relais de prise en charge d'accompagnement puisqu'il n'existe pas de section annexe d'ESAT dans le département. L'objectif de cet accompagnement est de maintenir les acquis, le rythme pendant cette rupture, momentanée ou durable.

Au regard de cette analyse, les orientations pour le présent projet d'établissement sont les suivantes :

- **Adapter l'accompagnement** aux variations des possibilités de temps de travail des résidents
- **Diversifier les formes d'hébergement** des personnes accueillies afin de développer les parcours résidentiels
- **Diversifier les formes d'accueil** en créant des places d'accueil temporaire

2. OFFRE DE SERVICE

Schéma de l'offre de service



Dispositif d'hébergement Les Roseaux : 42 places

Compte tenu de l'hétérogénéité des personnes accueillies au sein du foyer Les Roseaux, la colonne vertébrale du projet d'établissement repose sur une distinction entre :

- L'accueil « temps de vie » pour les temps avant/après travail
- Les activités de jour destinées aux résidents présents au foyer pendant la journée.

Par ailleurs, afin de favoriser l'adaptation du dispositif aux évolutions des personnes accueillies, le foyer projette d'identifier une « unité tremplin » permettant d'inscrire certains résidents dans une dynamique de parcours, en diversifiant les modalités d'accueil.

Enfin, le foyer Les Roseaux projette d'ouvrir dans les prochaines années une ou plusieurs places d'accueil temporaire.

2.1 Les prestations d'accompagnement dans le cadre du collectif central

2.1.1 L'organisation des « temps de vie »

2.1.1.1 Besoins des résidants

- Besoins premiers : Ils sont en premier lieu liés à leur hébergement, qui comprend le gîte et l'alimentation.
- Besoins de sécurité : L'accueil des résidants doit répondre à leur besoin de sécurité, tant sur le plan physique que psychique. La prévention, la protection et le soin sont donc au cœur de l'action de l'établissement.
- Besoins d'accompagnement spécialisé dans les actes de la vie quotidienne : soins, hygiène, acquisition de repères dans l'espace et dans le temps, confection des repas, intégration des « codes sociaux », gestion administrative et budgétaire, tenue de la chambre, socialisation dans le groupe, à l'extérieur....
- Besoins de reconnaissance et d'accomplissement de soi : Cela implique en premier lieu la reconnaissance du fait que les résidants sont des personnes à part entière, avec leurs potentialités et leurs limites, qui ont à ce titre le droit que l'on reconnaisse :
 - > une vie affective et familiale ;
 - > une vie sexuelle ;
 - > une vie sociale ;
 - > une identité de travailleur ;
 - > une citoyenneté ;
 - > un droit d'expression.

Cette reconnaissance s'applique aussi aux capacités de la personne. Les résidants ont besoin que l'on s'appuie sur leurs aptitudes, de n'être pas uniquement perçus à travers leurs handicaps. Il s'agit donc de veiller autant que possible à préserver et développer leurs capacités en s'assurant qu'ils sont sollicités, stimulés de façon appropriée.

2.1.1.2 Les prestations délivrées

Les professionnels du service mettent en œuvre un accompagnement des personnes adapté à leurs besoins.

Les prestations délivrées peuvent être classées d'après les axes suivants :

- l'autonomie (alimentation, repérage dans le temps et dans l'espace, budget, administratif, santé, entretien du logement) ;
- la sphère privée (équilibre personnel, liens familiaux, vie affective, parentalité) ;
- la sphère publique (citoyenneté et culture, intégration dans la cité, relations aux autres).

Prestations d'accompagnement	Limites d'accompagnement	Partenaires	Axes de progrès
L'AUTONOMIE			
Thème 1 : Alimentation			
Service de repas, Apprentissage et aide à la confection de repas, Sensibilisation à l'équilibre alimentaire.			Proposer des repas plus équilibrés, variés, prenant en compte les régimes spécifiques des résidents. Améliorer l'accompagnement aux repas en valorisant l'aspect éducatif. Développer l'intervention du CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé) Améliorer le cadre de la salle dans laquelle sont pris les repas.
Thème 2 : Hygiène			
Accompagnement à la toilette et attention quotidienne à l'hygiène des résidents Activité soins du corps (ateliers thématiques de sensibilisation et d'apprentissage)	L'accompagnement relève de l'action éducative et non du soin. L'établissement n'a donc pas vocation à accompagner des résidents qui ne sont plus aptes, de façon permanente et durable, à assurer leur hygiène.	La CRAMIF Le Comité de Promotion de la Santé Une esthéticienne.	Améliorer le repérage des situations problématiques.
Thème 3 : Santé			
Prévention: Vaccination, hygiène alimentaire, Sensibilisation aux addictions, infections et maladies... Apprentissage à la gestion autonome de son état de santé Soutien psychologique Suivi de l'état de santé général Suivi de l'état de santé psychique Mise en lien avec les professionnels médicaux et paramédicaux extérieurs Orientation et transmission des informations.	Le foyer n'est pas en mesure d'accueillir les résidents qui, du fait de leur état de santé mentale non stabilisé, sont en danger et/ou mettent en danger les autres personnes.	Médecins traitants Hôpitaux Secteur psychiatrique	Renforcer la transmission des informations concernant les situations des résidents entre le personnel éducatif et soignant Former les professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Aux premiers secours - À la gestion des crises et des pathologies spécifiques Renforcer le relais avec les partenaires (CMP, hôpital)
Thème 4 : Repérage dans le temps et l'espace			
Accompagnement des résidents pour les trajets qui leur sont inconnus, ou de façon exceptionnelle.	Pas d'accompagnement systématique des résidents dans leurs déplacements.		Approfondir le travail sur le repérage dans le temps auprès des personnes accueillies.
Thème 5 : Habillement			
Cet accompagnement comprend un travail sur l'achat, l'entretien, la propreté et l'adaptation (temps, situation) des vêtements des résidents. L'aspect vestimentaire est abordé dans le cadre de l'activité soins du corps.			Structurer l'accompagnement Harmoniser l'attitude des professionnels Construire des partenariats (couturière, boutiques spécialisées dans les grandes tailles...)
Thème 6 : Sommeil			
Assurer l'équilibre veille - sommeil. Accompagner les angoisses nocturnes Aide au réveil			

Thème 7 : Administratif			
Accompagnement dans les formalités administratives			Développer la dimension éducative de l'accompagnement (ne pas faire à la place) Développer les partenariats (assistante sociale) Sensibilisation aux droits et devoirs
Thème 8 : Budget			
Aide à la gestion Travail de lien (famille, tuteur, curateur)			
Thème 9 : Entretien du logement			
Accompagnement dans l'entretien du logement : solliciter, encourager, vérifier, faire avec.			Renforcer la dimension éducative de l'accompagnement Structurer l'intervention, définir des repères institutionnels afin d'harmoniser les pratiques : quand/comment intervenir ?
Thème 10 : Activités			
Les activités proposées sont : socialisantes, occupationnelles, de loisirs/détente, axées sur l'apprentissage.			
La sphère privée			
Thème 1 : Équilibre personnel			
L'accompagnement dispensé, notamment par une écoute individuelle, vise à assurer : Un équilibre entre le temps de travail et le temps de vie sociale extra professionnel des résidants Une meilleure compréhension de leur histoire par les personnes accueillies.			L'accompagnement à la gestion de la solitude des résidants.
Thème 2 : Liens familiaux			
Tenir compte et accompagner les liens résidant/famille. Les familles peuvent bénéficier d'un soutien des professionnels. En accord avec le résidant, la famille peut être associée à l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé. Travailler la place de chacun - résidant, famille, représentant légal (lorsqu'il ne s'agit pas de la famille), foyer.			
Thème 3 : Vie affective et sexuelle			
Les actions de l'établissement dans ce domaine, se déclinent suivant trois axes : - écoute - soutien - prévention/protection (Groupes thématiques « vie affective et sexuelle », information et aide à la contraception)			

Thème 4 : Parentalité			
Information des résidants à leur demande. Orientation vers les dispositifs adaptés.	L'établissement n'assure pas l'accueil de résidant(s) avec enfant(s)		Développer les compétences professionnelles autour de l'accompagnement à la parentalité Développer les partenariats dans ce domaine.
La sphère publique			
Thème 2 : Citoyenneté et culture			
Par le biais notamment de débats, discussions, sensibilisation à la compréhension des droits et devoirs, visites extérieures, le foyer met en oeuvre un accompagnement favorisant l'intégration des résidants dans la société.			Développer l'accompagnement à la compréhension de l'actualité Encourager et favoriser l'intégration de résidants dans des clubs non spécialisés dans le handicap Développer les partenariats
Thème 1 : Relation aux autres			
Le support collectif permet de développer des axes forts de socialisation. Le « Vivre ensemble » va favoriser la place de chacun et celle du groupe, développer des valeurs de convivialité, de solidarité, d'échanges, de partage, de liens affectifs et amicaux.			

2.1.2 L'organisation des activités de jour

2.1.2.1 Besoins des résidents dans le cadre des activités de jour

Les activités de jour s'adressent aux résidents présents au sein du foyer pendant la journée.

Ils peuvent être :

- en travail à temps partiel.
- en rupture momentanée de travail ou en attente de concrétisation du projet de réorientation,
- en arrêt maladie,
- en vacances.

Cette prestation a deux visées :

- *Une visée éducative à dimension soignante* : pour les personnes qui ont besoin d'être remobilisées
 - > Maintenir les rythmes du quotidien
 - > Occuper
 - > Prendre soin
 - > Développer / maintenir la socialisation par les échanges en groupe
 - > Favoriser l'expression
- *Une visée ludique* : pour les personnes qui sont en arrêt momentané de travail dont le motif n'est pas lié à une perte d'autonomie.
 - > Maintenir le cadre social lié au travail
 - > Favoriser le plaisir
 - > Se poser
 - > Favoriser l'expression
 - > Occuper

2.1.2.2 Prestations proposées dans le cadre des activités de jour

- **Axe vie quotidienne** : L'établissement propose des apprentissages visant à développer les savoir-faire des résidents. Exemple : atelier cuisine.
- **Axe individuel** : L'expression des personnes sera privilégiée, à travers des groupes de paroles, des ateliers d'expression artistique et des temps de jeu.
- **Axe socialisation** : Les activités de jour constitueront des opportunités de sortir de l'établissement afin de renforcer l'insertion des résidents dans la cité. Des sorties culturelles, sportives, mais aussi des activités citoyennes pourront ainsi être proposées.

Lorsque les activités de jour ont un objectif éducatif à dimension soignante, ces dernières s'inscrivent dans le projet personnalisé du résidant, et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation des objectifs fixés, notamment par le médecin psychiatre du foyer.

Le fonctionnement sera calqué sur un fonctionnement en ESAT, c'est à dire quotidien du lundi au vendredi.

2.2 Les prestations d'accompagnement dans le cadre de l'UNITÉ tremplin

L'unité tremplin s'adresse :

- aux résidants qui ont atteint une autonomie suffisante pour que soit envisagée une évolution de leurs modalités d'hébergement ;
- aux résidants dont les professionnels estiment que ce type d'accompagnement peut avoir un effet dynamisant et déclencheur ;
- aux résidants dont le projet d'autonomie nécessite une évaluation en situation réelle.

2.2.1 Modalités d'hébergement offertes dans le cadre de l'unité tremplin

2.2.1.1 Présentation

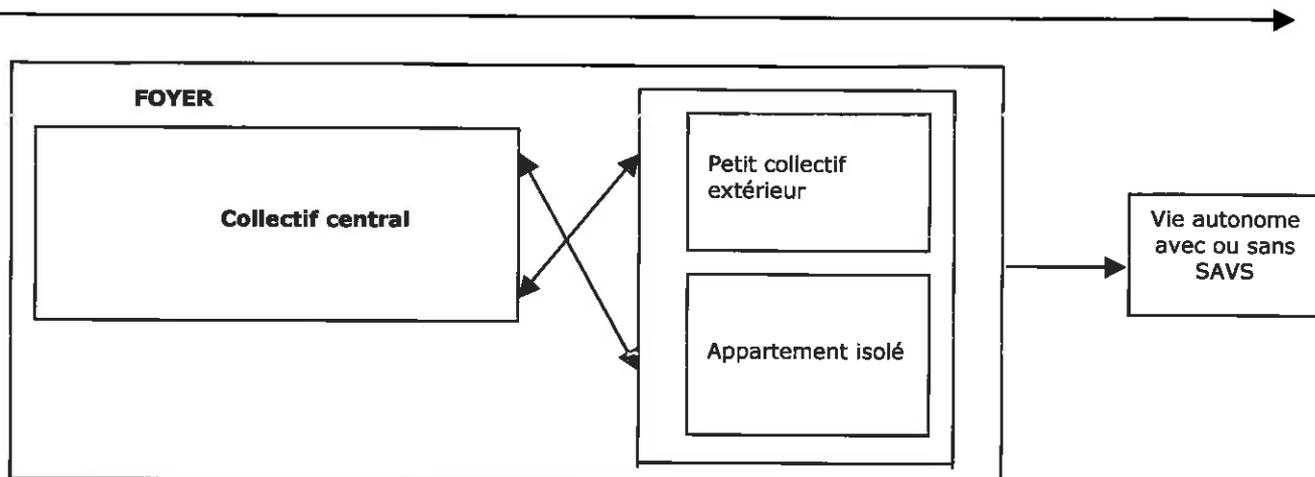
L'unité tremplin disposera d'une capacité d'accueil maximale de 10 places :

⇒ Sur le collectif central :

- > *Chambres* : Aucune chambre particulière ne sera affectée à l'unité tremplin. Cependant, en fonction de leur projet personnalisé, certains résidants pourront être accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin.
- > *Studios* : leurs résidants seront nécessairement accompagnés au sein de l'unité.
- > *Appartements* : Afin de permettre l'expérimentation de la vie de couple, les appartements ne seront pas réservés exclusivement à l'unité tremplin. En fonction de leur projet personnalisé, les occupants de ces appartements pourront cependant être accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin.

⇒ Sur le petit collectif extérieur : maximum 4 places

⇒ Sur les appartements individuels extérieurs : maximum 2 appartements.



Les logements affectés à l'unité tremplin ont vocation à permettre aux résidents de s'inscrire dans une dynamique d'évolution. Une occupation à long terme conduirait l'unité au blocage, aussi ces logements ne pourront-ils être occupés plus de deux ans par une même personne.

Un résident n'étant pas en mesure de poursuivre au sein de l'unité tremplin, après cette période de temps, devra être réorienté en externe ou en interne.

2.2.1.2 Caractéristiques attendues des logements extérieurs

Le petit collectif et les appartements individuels ne peuvent être réduits à de simples modalités d'hébergement. Il s'agira donc de veiller à ce que leur situation, leur configuration soient non seulement en cohérence avec l'accompagnement dispensé, mais que ces logements constituent de véritables outils éducatifs.

⇒ Le petit collectif

- Localisation

- > Afin d'en faciliter l'accès par les professionnels, le petit collectif sera situé à proximité du foyer.
- > De façon à favoriser l'autonomie des résidents, le logement sera à une faible distance de la gare et du centre commercial.
- > Les principaux services publics seront par ailleurs accessibles.

- Environnement

- > Présence de voisins.

- Configuration : Les appartements seront de préférence situés dans un pavillon, afin de concilier :

- > L'existence d'un espace collectif (ce que ne n'offriraient pas des appartements sur le même pallier)

- > Le respect de l'intimité de chacun (ce que ne permettrait pas le partage d'un grand appartement).
- ⇒ Appartements individuels extérieurs : ils répondront aux mêmes contraintes que le petit collectif s'agissant de la localisation et de l'environnement. Il sera de préférence situé dans un bâtiment collectif de petite taille.

2.2.1.3 Besoins des résidents s'inscrivant dans la dynamique de l'unité tremplin

Outre les besoins communs aux autres résidents, les personnes accueillies au sein de l'unité tremplin ont des besoins spécifiques.

Développement des savoirs

- **Savoir-faire :**
 - > Entretien un appartement
 - > Gérer un budget
 - > Choisir et entretenir son linge
 - > Faire ses achats
 - > Remplir les documents administratifs
 - > Prendre soin de sa santé
 - > S'alimenter
- **Savoir être :**
 - > Gérer le temps libre et la solitude
 - > S'ouvrir sur l'extérieur, comprendre son environnement
 - > Savoir demander de l'aide
 - > Connaître ses droits et devoirs
 - > Se repérer dans l'espace et dans le temps.

L'intégration de l'unité tremplin requiert une plus grande responsabilisation des résidents, aussi ces derniers auront-ils besoin :

- D'être sollicités afin d'entretenir leur motivation, qui constitue un facteur de réussite essentiel du projet d'évolution.
- De comprendre la cohérence du parcours dans lequel ils s'engagent, les requis en termes de savoir-faire et de savoir-être des différentes étapes. Cela nécessite l'établissement d'un contrat clair.
- D'avoir la possibilité d'expérimenter, d'éprouver leurs limites, et de revenir sur le collectif si besoin.

Les évolutions inscrites dans le parcours d'accompagnement sont anxiogènes, aussi cette responsabilisation s'accompagne d'un besoin de sécurité, tant matérielle que psychologique.

2.2.1.4 Les prestations délivrées aux résidents dans le cadre de l'unité tremplin

La diversité des modalités d'hébergement favorise l'adaptation de l'accompagnement aux capacités des personnes, à condition que les résidents aient été orientés de façon pertinente. Aussi les requis des différents niveaux en termes d'autonomie et de compétences sont-ils précisés.

Niveau	Potentiels et/ou capacités à atteindre	Prestations
Chambres	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation du résidant - Potentiel d'amélioration de l'autonomie évalué par les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation/sensibilisation (en individuel et petit collectif) sur l'alimentation, les achats, la construction et suivi d'un planning (entretien, budget, linge...) - L'inscription dans la Cité : être utilisateur des services publics/commerces <p>Inscription dans des clubs spécialisés ou non dans l'accompagnement des personnes handicapées mentales...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension de l'évolution de leurs parents (vieillesse, attitude protectrice) <p>L'intervention des professionnels est guidée par la volonté de responsabiliser les résidents (faire, faire avec, faire faire), de les stimuler en privilégiant les mises en situation expérimentales (organisation de week-end...).</p> <p>Un accompagnement des parents est associé, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > favoriser leur compréhension/acceptation de l'évolution de leur enfant > les rendre partenaires dans la promotion de son évolution.
Petit collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir envie et être motivé pour évoluer vers plus d'autonomie - Savoir appeler à l'aide - Etre en capacité de s'organiser au quotidien sans accompagnement éducatif permanent - Etre capable de bénéficier d'apprentissages dans les domaines suivants : <p>alimentation, achats, entretien du logement, choix et entretien du linge, coucher/lever, gestion du budget, bons repères spatio-temporels, gestion du temps libre, remplir des documents administratifs, prendre soin de sa santé, compréhension et respect des interdits, capacité à évaluer les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité de ne pas se mettre en danger à l'égard de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Il permet d'approfondir les apprentissages/accompagnements précédents, en privilégiant le faire faire. - Le groupe est responsabilisé, les professionnels veillant à ce que ce dernier soit un levier et ne capte pas les individus. - Un travail sur le lien est réalisé avec les familles.
Appartement individuel	<p>Les mêmes compétences que pour le petit collectif sont requises, avec un niveau d'exigence supérieur. Par ailleurs, les résidents seront à terme, en mesure de gérer leur solitude.</p>	<p>Il doit permettre au résidant de se préparer à la vie autonome, avec ou sans SAVS. L'accompagnement est régulier, sur rendez-vous et en situation d'urgence. Le résidant a toujours la possibilité de participer aux activités mises en œuvre au sein du collectif central, ainsi que de bénéficier des rencontres de la psychologue et du psychiatre.</p>

2.3 Prestations délivrées dans le cadre de l'accueil temporaire

2.3.1 Positionnement du foyer

Compte tenu de l'expertise développée par l'équipe professionnelle du foyer, l'orientation de l'établissement concernant l'accueil temporaire serait la suivante :

- Centrée sur des prestations d'évaluation
 - > des capacités à vivre en hébergement collectif ;
 - > de l'autonomie ;
 - > des liens sociaux et familiaux.
- Visant plus particulièrement les 15-25 ans : il existe en effet une forte demande de la part des IME concernant des stages conjointement réalisés au sein d'un ESAT et d'un foyer.

À l'issue de la période d'accueil, l'évaluation permettra d'établir :

- Un diagnostic :
 - de l'état d'autonomie ;
 - des savoirs faire.
- Un pronostic de l'autonomie potentielle de la personne dans le domaine de sa vie sociale.

Le foyer donnera un avis sur la pertinence du projet d'orientation.

2.3.2 Modalités de mise en œuvre de l'accueil temporaire

2.3.2.1 Durée de l'accueil

Le temps d'accueil proposé dans le cadre de l'accompagnement temporaire sera d'un mois renouvelable 2 fois (dans la limite de 90 jours), conformément au décret du 17 mars 2004.

Les personnes accueillies devront par ailleurs disposer d'une solution d'hébergement stable, garantissant l'hébergement après l'évaluation. Les places d'accueil temporaire n'ont pas vocation à être transformées en hébergement pérenne.

De plus, le foyer n'accordera pas de dérogation à la liste d'attente à l'issue de la période d'évaluation.

2.3.2.2 Réalisation de l'évaluation

L'évaluation des capacités de la personne sera réalisée :

- pendant le temps de vie (matin et soir) ;
- en journée ;
- le week-end.

La personne évoluera au sein du collectif, mais bénéficiera d'une attention particulière de l'équipe en termes d'observation.

Afin d'affiner l'analyse, des entretiens individuels seront conduits par :

- le référent d'évaluation ;
- la psychologue.

Par ailleurs, pour appréhender de façon aussi complète que possible la situation de la personne, des rencontres seront organisées avec :

- la famille et l'entourage du résidant ;
- les partenaires (établissement demandeur, ESAT...).

Afin de structurer ce travail d'évaluation, un carnet d'autonomie spécifique à l'accueil temporaire sera élaboré par l'équipe médico-psycho-éducative.

L'ensemble des personnels du foyer participera à ce travail d'évaluation, les professionnels soignants et éducatifs seront cependant plus particulièrement sollicités.

2.4 Modalités d'accompagnement au sein du dispositif du foyer

2.4.1 Le parcours d'accompagnement

2.4.1.1 L'admission

- Réception d'un courrier du candidat (ou d'un partenaire)
 - o Vérification de la recevabilité de la demande
 - o Réponse par courrier
 - o Inscription sur liste d'attente
 - o Suivi de la demande par la psychologue
- Dès qu'une place se libère :
 - o Entretien avec la psychologue
 - o Présentation de l'établissement par l'adjoint de direction et soirée de contact (16h00 - 21h00)

- Entretien du résidant et son entourage (si souhaitable) avec le psychiatre et l'éducateur référent nommé
- Réunion médico-psycho-éducative
- Décision du directeur
- Entretien du résidant et son entourage (si souhaitable) avec le directeur et l'éducateur référent. Remise du dossier d'admission.

A l'issue de chaque étape, le candidat ou le foyer peuvent interrompre le processus d'admission.

2.4.1.2 L'accueil

Afin de faciliter la transition entre son environnement et le foyer, le résidant doit se sentir attendu. Ainsi, sa chambre est entièrement rénovée, et le résidant a la possibilité de personnaliser la décoration de son espace individualisé. Des meubles sont également mis à sa disposition.

L'installation a lieu de préférence le samedi afin de permettre un déménagement dans les meilleures conditions. L'accueil le week end permet également au résidant de se poser et de prendre des repères au sein du groupe. Il permet à l'équipe de porter une attention particulière à l'organisation de la première semaine d'intégration.

Pendant la phase d'intégration qui suit son installation, le résidant fait l'objet d'un suivi et d'un soutien attentif. Il bénéficie notamment d'entretiens hebdomadaires avec la psychologue.

Le dossier des personnes accueillies

Le foyer met en place un dossier administratif et un dossier médical selon les préconisations légales. Les résidants, comme leurs responsables légaux sont informés de leur possibilité de consulter celui-ci.

⇒ PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- Organiser la collecte d'informations afin de disposer de plus d'éléments sur les pathologies et antécédents médicaux de chaque nouvelle personne.
- Mettre en œuvre le contrat de séjour après validation par l'Association.
- Élaborer un protocole d'accompagnement à la consultation du dossier.

La fonction de référent

Le référent est le garant de la mise en œuvre du projet personnalisé, élaboré en équipe médico-psycho-éducative. A ce titre, il a un rôle de coordination des actions, il s'assure de leur réalisation, il informe l'équipe des modifications ou ajustements nécessaires dans le projet personnalisé, il rend compte à la direction des actions de l'équipe dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il assure les liens avec les partenaires.

Il est l'interlocuteur privilégié du résidant : il recueille ses demandes et attentes en amont de l'élaboration du projet personnalisé et présente les propositions de l'équipe à l'issue de la réunion de projet. Tout au long du parcours du résidant, le référent porte une attention particulière à son bien être.

Il est chargé de la bonne tenue du dossier du résidant.

L'intégration au sein de l'unité tremplin n'implique pas de changement de référent. Ceci permet :

- de favoriser la transition vers l'unité tremplin et, le cas échéant de faciliter le retour au sein du collectif central ;
- de constituer un signe marquant la continuité de l'appartenance au foyer (à la fois pour les résidants et pour les professionnels).

2.4.1.3 Élaboration du projet personnalisé d'accompagnement

Le premier projet personnalisé d'accompagnement est réalisé dans les six mois suivant l'admission du résidant. Les réunions de synthèse tiennent lieu d'ajustements permanents. Une évaluation « plus formelle » du projet personnalisé est réalisée tous les 18 mois, selon le même processus que sa première élaboration.

Procédure :

- Avant la réunion de projet, le référent fait un bilan avec le résidant et recueille ses souhaits. Par ailleurs, le référent collecte des renseignements auprès des partenaires (ESAT, CMP, ...). La famille peut être associée.
- Lors de la réunion d'équipe médico-psycho-éducative, une évaluation du dernier projet est réalisée et les axes principaux du futur projet sont élaborés.
- Une restitution est faite au résidant par son référent et l'adjointe de direction. Le projet est alors établi et fait l'objet d'un écrit.

Pour les résidants accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin, un bilan sera réalisé tous les 6 mois. Un outil d'évaluation facilitant ce travail sera élaboré.

⇒ *PERSPECTIVES D'EVOLUTION :*

- Formaliser un bilan d'évolution rassemblant une synthèse des observations en amont de la réunion d'équipe. La lecture de ce document en amont par les professionnels permettrait de dégager plus de temps pendant la réunion pour l'analyse et la construction du projet.
- Élaborer un outil d'évaluation des résidents accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin

2.4.1.4 La fin de l'accompagnement par établissement

Elle est prévue et anticipée par les professionnels dans le cadre du projet personnalisé.

La pertinence de l'accompagnement au sein du foyer de chaque résident est interrogée lors de l'élaboration de son projet personnalisé.

Le cas échéant, un projet d'accompagnement à la sortie est envisagé. Les familles et l'entourage y sont étroitement associés, si nécessaire et avec l'accord du résident, des stages étant organisés afin d'identifier la solution la plus adaptée aux nouveaux besoins de la personne.

2.5 La place de l'utilisateur et de son entourage

2.5.1 La participation des résidents

Les résidents sont au coeur des préoccupations de l'établissement et en ce sens leurs paroles sont recueillies dans différentes instances.

2.5.1.1 La réunion des résidents

Organisées toutes les deux semaines, les réunions de résidents permettent une expression libre de ces derniers avec les éducateurs et la psychologue. Il s'agit d'un temps permettant de partager les points de vue des résidents et de l'équipe concernant des activités, projets... Il s'agit également d'un lieu de régulation institutionnelle permettant de résoudre notamment les difficultés du quotidien liées à la vie en collectivité. La direction est présente pour les annonces importantes, ou sur demande des résidents.

2.5.1.2 Elections des délégués des résidents

Une fois tous les deux ans, trois délégués et trois suppléants sont élus. Ils ont pour mission de faire remonter à la direction tous problèmes, questions ou suggestions des résidents.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- Mettre en place des rencontres plus régulières.

2.5.1.3 Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale comprend des membres élus représentant les résidents, les familles ou les représentants légaux, et le personnel de l'établissement. Des représentants de la Colonie Franco-Britannique de Sillery, de la commune d'Épinay-sur-Orge et du syndicat intercommunal à vocation unique pour les handicapés du Val d'Orge en font également partie.

⇒ PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- Mettre en oeuvre un accompagnement éducatif soutenant la fonction des délégués des usagers
- Organiser des temps de rencontre entre les délégués des usagers et le directeur.

2.5.2 La vie en collectivité

Le collectif offre des opportunités que l'établissement s'attache à valoriser (convivialité et dynamisme) et ne constitue pas uniquement une contrainte. Les professionnels privilégient le travail en petits groupes. Les résidents ne vivent pas seulement « les uns à côté des autres », le dynamisme de la vie de groupe fait l'objet d'un accompagnement, notamment par le biais de soirées communes.

Le lien entre les résidents accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin et ceux du collectif central fait l'objet d'une attention particulière :

- ils ont la possibilité de participer aux événements et soirées qui s'y tiennent ;
- leur référent est un professionnel affecté au collectif central.

⇒ PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- L'insertion collective de l'établissement est à développer : au-delà de l'insertion individuelle des résidents, il s'agit de réfléchir :
 - > aux modalités de sortie du collectif à la rencontre de son environnement/d'autres groupes ;
 - > au moyen de donner l'opportunité au collectif d'ouvrir et d'inviter le foyer à des personnes/groupes extérieurs, dans le respect de l'intimité des résidents.

2.5.3 Place de la famille

Dans le respect de la volonté du résidant et lorsque cela est possible, sa famille est associée à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé d'accompagnement de la personne.

Le foyer est ouvert aux contacts avec les familles, que ce soit de façon informelle ou sur rendez-vous. Chaque rencontre fait l'objet d'une élaboration préalable.

2.5.4 Promouvoir la bientraitance institutionnelle

L'établissement promeut la bientraitance et est vigilant concernant les questions de maltraitements, que celles-ci soient actives ou passives, entre usagers ou entre usagers et professionnels.

La coopération interprofessionnelle, l'ouverture sur l'extérieur ainsi que la communication à tous les personnels de la charte associative et du protocole de signalement et d'intervention sont des éléments concrets permettant de réduire les risques de maltraitance.

⇒ PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

- Formation des professionnels du foyer sur la question de la maltraitance
- Poursuivre la réflexion sur l'identification des risques de maltraitance au sein du foyer.

2.6 Les partenariats

Le service met en œuvre de nombreux partenariats. La volonté de s'ouvrir sur l'extérieur et d'inscrire à la fois le foyer Les Roseaux et les résidants dans leur environnement invite à renforcer la connaissance des réseaux et partenaires afin de construire des interventions complémentaires et favoriser les relais en amont comme en aval de l'accompagnement.

Par ailleurs l'accompagnement réalisé dans le cadre de l'unité tremplin et de l'accueil temporaire requiert la conduite d'une politique partenariale adaptée.

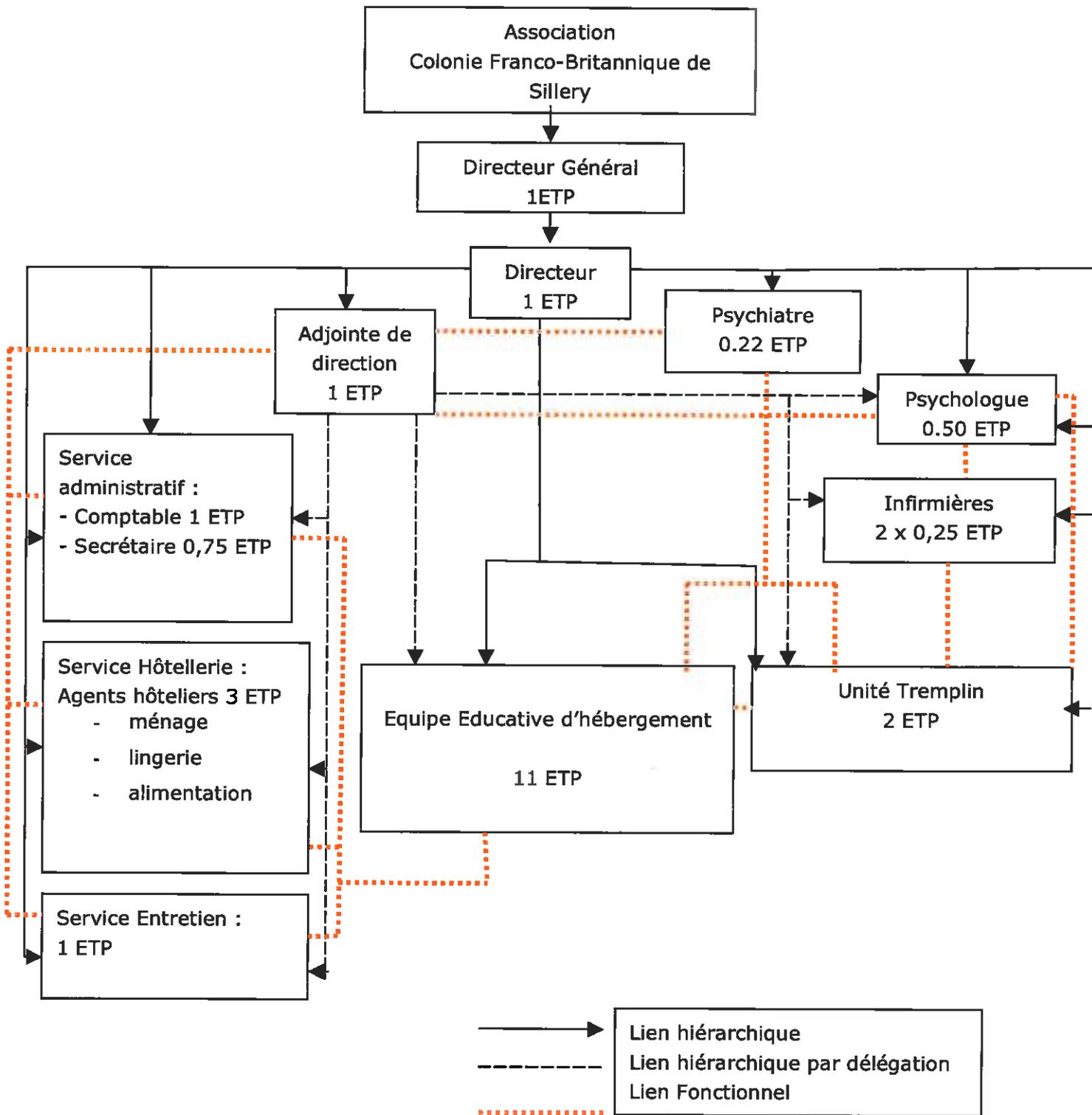
Les principaux partenaires identifiés sont les suivants :

- secteur travail : ESAT, entreprises adaptées et milieu ordinaire ;
- secteur santé : médecins libéraux et établissements de santé ;
- services départementaux et locaux (MDPH, PMI, mairie, CCAS, Conseil Général, assistants sociaux) ;

- secteur médico-social : IME, MAS, foyers d'hébergement et de vie, Unité Pédagogique d'Intégration ;
- organismes de protection : tutelles, curatelles ;
- secteur loisirs sportifs et culturels.

3. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

3.1 L'organigramme du foyer Les Roseaux



3.2 Les fonctions et rôles

→ **Le directeur**

Par délégation du Directeur Général :

- Définition et conduite du projet d'établissement
- Management et animation de l'équipe
- Gestion administrative, budgétaire et financière du foyer
- Relations avec l'extérieur :
 - > développement et animation du réseau partenarial,
 - > liens avec l'association
 - > relations avec les autorités de contrôle et de financement

→ **Adjointe de direction**

Par délégation du directeur, l'adjointe de direction est responsable :

- De la coordination de l'équipe éducative
- Du soutien technique, supervision et contrôle des actions éducatives réalisées au sein de l'établissement
- Du suivi des projets
 - > D'activités
 - > Personnalisés
- Et assure la direction du foyer en l'absence du directeur

→ **Le personnel soignant**

Par délégation du directeur, les responsabilités du personnel soignant sont les suivantes :

Le médecin psychiatre

- Responsable des soins conformément au document N°1 du document associatif « structure et fonctionnement »
- Intervient auprès :
 - > De l'institution : relations avec les familles, admission validation des projets thérapeutiques...
 - > Des résidents : écoute, participation à l'élaboration du projet
 - > Des partenaires : il assure le lien avec les partenaires médicaux s'agissant du suivi des résidents
- Participe au soutien des équipes : analyse et lecture de situations

Les infirmières

- Suivi de la santé et des soins des résidents
- Constitution et tenue du dossier médical
- Mise en oeuvre d'action de prévention

- Écoute des personnes accueillies
- Lien entre les professionnels de santé extérieurs et l'équipe éducative
- Lien avec la médecine du travail
- Choix des menus

→ **PERSPECTIVE D'EVOLUTION :**

- Meilleure répartition du temps des infirmières

La psychologue

- Animation
 - > d'ateliers, de groupes de paroles
 - > de séjours thérapeutiques
- Assure un soutien des équipes (réunions cliniques...)
- Elle intervient auprès :
 - > De l'institution : relations avec les familles, participation aux projets thérapeutiques...
 - > Des résidents : écoute, participation à l'élaboration du projet
 - > Des partenaires : elle assure le lien avec les partenaires de santé mentale s'agissant du suivi des résidents

→ **Services généraux**

Par délégation du directeur, les responsabilités des services généraux sont les suivantes :

Les agents hôteliers

- Prestations techniques
 - > Repas (préparation et service)
 - > Gestion des stocks
 - > Entretien des locaux
 - > Gestion du linge hôtelier
 - > Relation avec les prestataires extérieurs
 - > Préparation des chambres à l'admission
- Contribution à l'accompagnement éducatif
 - > Écoute des résidents
 - > Lien avec l'équipe éducative

Agent d'entretien

- Prestations techniques
 - > Entretien des locaux, des véhicules et des extérieurs
 - > Relations avec les prestataires extérieurs

- Contribution à l'accompagnement éducatif
 - > Écoute des résidants
 - > Lien avec l'équipe éducative

→ **Services administratifs**

Par délégation du directeur, les responsabilités du personnel administratif sont les suivantes :

Comptable

- Prestations techniques selon document N°2 du document associatif « structure et fonctionnement ».
- travail de lien
 - > avec les résidants (frais d'hébergement, argent de poche)
 - > entre les services du foyer

⇒ **PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION :**

- Décharger la comptable du lien avec les tutelles au profit des éducateurs.

Secrétaire

- Prestations techniques (courrier, accueil, gestion des dossiers...)
- Travail de lien
 - > avec les résidants et les familles
 - > avec les partenaires administratifs extérieurs (MDPH, CCAS, Tutelles, ...)
 - > relais d'information
- Participe aux réunions d'équipe

→ **Professionnels éducatifs**

Par délégation du directeur, les personnels d'accompagnement éducatif :

- sont garants des projets des résidants et chargés de leur suivi
- mettent en oeuvre les prestations éducatives individuelles ou collectives
- assurent le lien avec les partenaires et familles
- veillent à la sécurité et à la tranquillité des résidants

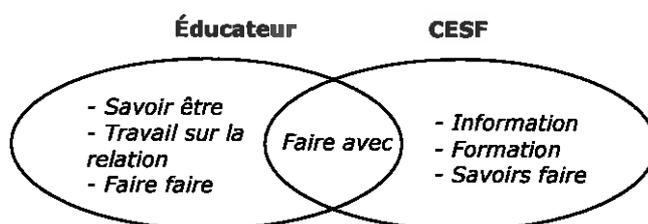
Ils s'investissent dans le travail en équipe.

Spécificités de l'unité tremplin

Deux professionnels travaillent au sein de l'unité tremplin :

- Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)
- Un(e) éducateur(trice)

Il s'agit de valoriser la complémentarité des compétences des deux spécialités. Le schéma suivant distingue leurs axes d'intervention respectifs :



Les thèmes principaux abordés par la CESF sont les suivants :

- Santé
- Alimentation
- Gestion budget
- Hygiène
- Administration

3.3 Le travail en équipe et ses modalités

Les instances de réunion des professionnels d'un foyer peuvent être divisées en trois grandes catégories :

- L'organisation et le fonctionnement du service
 - Les pratiques professionnelles
 - L'accompagnement des usagers.

Les professionnels intervenant au sein de l'unité tremplin participent à la réunion médico-psycho éducative, et y disposent d'un temps séparé.

La page suivante présente le schéma de réunions du foyer.

Intitulé	Objet	Fréquence	Participants	Animateur	Ordre du jour	Compte rendu	Remarques
ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DU SERVICE ET ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS							
Réunion de l'équipe médico-psycho éducative	Organisation, information Point sur les résidants Discussions thématiques réunions de synthèse, projets personnalisés	Hebdo	Direction, soignants, éducateurs, secrétaire	Directeur	oui	oui (adjoite de direction)	Le mardi de 9h00 à 13h00
Réunion des soignants	Situation des résidants et mise en œuvre des soins	Mensuelle	Soignants	Psychiatre	non	non	Lundi 19h00 à 20h00
Réunion des agents hôteliers	Organisation technique, résidants parfois	Hebdo	Agents hôtelier + 1 membre de la direction	Directeur	non	non	Jeudi de 14h00 à 15h00
Réunion institutionnelle	Sujets Institutionnels	Annuelle	Tous les salariés	Directeur	oui	oui (directeur)	
Réunion des cadres	Élaboration/concertation	Hebdo	Cadres	Directeur	non	non	Mercredi 17h00 à 18h00
PRATIQUES PROFESSIONNELLES							
Réunion clinique	Répondre aux difficultés relationnelles éducateurs/résidants	À la demande	Psychologue, psychiatre, personnel éducatif concerné	Par psychologue et psychiatre	non	non	Mardi 9h00 à 10h00
Réunion de soutien aux personnels non spécialisés	Soutien à la relation avec les résidants	Toutes les 6 semaines	Agents hôteliers, entretien, adminis	Psychologue	non	non	Jeudi 14h00 à 15h00

⇒ **PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

- Rédiger des comptes rendus pour la réunion institutionnelle et les réunions d'agents.
- Diffuser les comptes rendus plus rapidement.

Les outils de communication

- *Le classeur de transmission :* Pour chaque jour, le classeur distingue des informations ayant trait aux points suivants :
 - > Sécurité
 - > Agenda
 - > Observations relais
 - > Notes de situation (intégré au dossier de l'utilisateur)
 - > Bilan des activités (planning prévisionnel, comptes rendus des activités de jour).
- *Le dossier de l'utilisateur :* Il comprend une partie éducative (tenue par les éducateurs) et une partie administrative.
- *Fiche de prévision hebdomadaire des effectifs des résidents.*
- *Fiche journalière des présences.*
- *Tableau des rendez-vous médicaux.*
- *Cahier de l'infirmierie :* Tout acte infirmier doit y être noté.
- *Cahier des procédures :* Il décrit les procédures :
 - > De sécurité
 - > De fonctionnement.
- *Livret d'autonomie.*
- *Cahier d'entretien :* Toute demande d'entretien de matériel peut y être notée.
- *Cahier de lingerie :* Toute sortie de linge de la lingerie doit y être notée.
- *Tableaux d'informations (direction générale, direction, syndicale, CE, informations pratiques,...)*

⇒ **PERSPECTIVES D'EVOLUTION :**

- Réélaborer le cahier de transmission et l'utiliser avec davantage de rigueur
- Mieux classer les informations.
- Etablir une fiche de suivi des soins (prescription et liaison)
- Mettre en place un tableau Conseil de la Vie Sociale
- Améliorer les liens entre service

3.4 Plan d'action

Objectif 1. Diversifier les formes d'hébergement

Modalités :

- Création d'une unité tremplin de 10 places maximum.

Pilote :

- Responsable d'établissement / CESF

Résultats attendus

- Un développement des parcours résidentiels.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de places créées
- Nombre de bénéficiaires

Échéances de mise en œuvre :

- 2008 en interne ; 2009-2010 en extérieur

Objectif 2. Créer une prestation d'accueil temporaire

Modalités :

- 1 à 2 chambres libérées grâce à l'unité tremplin
- sous forme de stages d'évaluation (30 jours, renouvelables 2 fois)

Pilote :

- Responsable d'établissement / Psychologue

Résultats attendus :

- Répondre aux demandes d'évaluation extérieures

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre de demandes
- Fonctionnement et fluidité
- Orientations préconisées

Échéances de mise en œuvre :

- 2009

Objectif 3. Adapter l'accompagnement aux variations de temps de travail des résidents

Modalités :

- Activités de jour

Pilote :

- Psychologue + un éducateur, sous contrôle de l'Adjointe de Direction

Résultats attendus :

- Utiliser les temps de présence au foyer hors travail
- Eviter l'errance
- Prise en charge du temps libre et de sa gestion

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'hospitalisations psychiatriques
- Nombre d'arrêts de travail des résidents
- Remise au travail
- Adhésion des résidents

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 4. Renforcer la qualité de l'accompagnement au quotidien

Modalités :

Axe alimentation :

- Proposer des repas plus équilibrés, variés, prenant en compte les régimes spécifiques des résidents.
- Améliorer l'accompagnement aux repas en valorisant l'aspect éducatif.
- Développer l'intervention du CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé)
- Améliorer le cadre de la salle dans laquelle sont pris les repas.

Axe hygiène :

- Améliorer le repérage des situations problématiques.
- Structurer les modalités d'accompagnement éducatif.

Axe santé :

- Renforcer la transmission des informations concernant les situations des résidents entre le personnel éducatif et soignant
- Former les professionnels
 - > Aux premiers secours
 - > À la gestion des crises et des pathologies spécifiques
- Renforcer le relais avec les partenaires (CMP, hôpital)

Axe repérage dans le temps et dans l'espace

- Approfondir le travail sur le repérage dans le temps auprès des personnes accueillies.

Axe habillement

- Renforcer l'accompagnement
- Harmoniser l'attitude des professionnels
- Construire des partenariats (boutiques spécialisées dans les grandes tailles, boutiques de retouches, ...)

Axe administratif

- Développer la dimension éducative de l'accompagnement (ne pas faire à la place)
- Développer les partenariats (assistante sociale)
- Sensibilisation aux droits et devoirs

Axe entretien du logement

- Renforcer la dimension éducative de l'accompagnement
- Structurer l'intervention, définir des repères institutionnels afin d'harmoniser les pratiques : quand/comment intervenir ?

Axe équilibre personnel

- L'accompagnement à la gestion de la solitude des résidents.
- Diversifier et respecter les temps de vie :
 - Travail
 - Repas
 - Loisirs
 - Familles
 - Vie sociale

Axe parentalité

- Développer les compétences professionnelles autour de l'accompagnement à la parentalité
- Développer les partenariats dans ce domaine.

Axe citoyenneté et culture

- Développer l'accompagnement à la compréhension de l'actualité
- Encourager et favoriser l'intégration de résident dans des clubs non spécialisés dans le handicap

- Développer les partenariats

Pilote :

- Adjointe de Direction

Résultats attendus :

- Meilleurs services rendus dans tous les domaines ci-dessus

Indicateurs d'évaluation :

- Baisse des hospitalisations
- Baisse du nombre de crises
- Taux occupationnel

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 5. Optimiser la procédure d'accueil et d'admission

Modalités :

- Organiser la collecte d'informations afin de disposer d'éléments précis sur les pathologies et antécédents médicaux, l'histoire de chaque nouvelle personne.
- Mettre en œuvre le contrat de séjour après validation par l'Association.
- Élaborer un protocole d'accompagnement à la consultation du dossier.

Pilote :

- Psychologue + Infirmières

Résultats attendus :

- Meilleures indications
- Meilleures adéquations entre l'attente du candidat et les prestations
- Maintenir un équilibre dans le collectif

Indicateurs d'évaluation :

- Satisfaction des résidents (enquêtes)

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 6. Optimiser le processus d'élaboration et d'évaluation des projets personnalisés

Modalités :

- Formaliser un bilan d'évolution rassemblant une synthèse des observations en amont de la réunion d'équipe. La lecture de ce document en amont par les professionnels permettrait de dégager plus de temps pendant la réunion pour l'analyse et la construction du projet.
- Elaborer un outil d'observation entre deux projets (entretien intermédiaire)
- Élaborer un outil d'évaluation des résidents accompagnés dans le cadre de l'unité tremplin

Pilote :

- Psychologue et Adjointe

Résultats attendus :

- Réussite de la prise en charge
- Coller à la réalité des résidents

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution des résidents
- Meilleure appropriation des projets par les professionnels

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 7. Améliorer la participation des résidents à la vie de l'établissement**Modalités :**

- Mettre en place des rencontres collectives plus régulières
- Mettre en oeuvre un accompagnement éducatif soutenant la fonction des délégués des usagers dans le cadre du CVS
- Organiser des temps de rencontre entre les délégués des usagers et le directeur.

Pilote :

- Délégués du Personnel

Résultats attendus :

- Recueil de propositions d'amélioration

Indicateurs d'évaluation :

- Adhésion des résidents
- Nombre et thèmes des rencontres
- Nombre de proposition réalisées

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 8. Développer l'insertion de l'établissement dans son environnement

Modalités :

Au-delà de l'insertion individuelle des résidants, il s'agit de trouver de nouvelles modalités :

- de sortie du collectif à la rencontre de son environnement/d'autres groupes.
- d'ouverture du collectif à des personnes/groupes extérieurs, dans le respect de l'intimité des résidants.

Pilote :

- Directeur + Educateur

Résultats attendus :

- Poursuivre l'ouverture de l'établissement à son environnement

Indicateurs d'évaluation :

- Les initiatives des résidants

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 9. Promouvoir la bientraitance institutionnelle

Modalités :

- Poursuivre la réflexion sur l'identification des risques de maltraitance au sein du foyer.
- Former les professionnels du foyer sur la question de la maltraitance

Pilote :

- Directeur et Psychiatre

Résultats attendus :

- Recours au dialogue en cas de conflits
- Moins de crises
- Moins de violence
- Meilleures vie collective

Indicateurs d'évaluation :

- Arrêts maladie personnel
- Usure professionnelle

Échéances de mise en œuvre :

- Immédiat

Objectif 10. Optimiser les places de chacun au sein de l'équipe

Modalités :

- Améliorer la répartition du temps des infirmières
- Décharger la comptable du lien avec les tutelles au profit des éducateurs

Pilote :

- Directeur

Résultats attendus :

- Mieux identifier le rôle et la fonction de chacun ainsi que les charges professionnelles s'y afférant
- Reconnaissance de la place de chacun

Indicateurs d'évaluation :

- Eviter les clivages
- Meilleures responsabilités

Échéances de mise en œuvre :

- 2008

Objectif 11. Optimiser la communication interne

Modalités :

- Rédiger des comptes rendus pour la réunion institutionnelle et les réunions d'agents.
- Diffuser les comptes rendus plus rapidement.
- Réélaborer le cahier de transmission et l'utiliser avec davantage de rigueur
- Mieux classer les informations.
- Mettre en place un tableau Conseil de la Vie Sociale
- Améliorer les liens entre services

Pilote :

- Directeur + Ajointe

Résultats attendus :

- Meilleure communication

Indicateurs d'évaluation :

- Fluidité de la communication

Échéances de mise en œuvre :

- Dans les deux ans